



Problème avec une voisine

Par **Dasco1953**, le **24/05/2018** à **11:20**

Bonjour,
voici mon problème.

Il y a 3 semaines environs, une voisine d'un certain âge me demande de lui revendre mon mobilier (encore en bon état), car elle sait que je part pour l'étranger de façon définitive, après ma pension qui surviendra en septembre prochain, donc je lui ai dit que vers la fin de cette année, je partirai, à condition d'avoir trouvé un appartement meublé là où je serai. J'ai invité cette femme à venir voir mes meubles et elle était enchantée et très contente de pouvoir les acheter. Après m'avoir demandé combien je voulais pour mes meubles, je lui ai fait un prix forfaitaire de 160,00 euro. Elle m'a alors tendu un billet de 200,00 euro, en insistant que c'était bon comme cela et que je ne devais pas lui remettre les 40,00 euro. Cela est arrivé il y a 3 semaines... Or, depuis 3 jours, très agressive, elle n'arrête pas de frapper à ma porte et aux carreaux, en criant qu'elle veut son argent (200,00 euros) de retour, elle est très agressive et n'arrête pas de me harceler pour cet argent. Elle m'a même menacé de tuer mes 2 chats !!! J'ai oublié de dire que lors de la vente des meubles je lui ai proposé de rédiger un contrat de vente, mais elle a refusé catégoriquement, en disant qu'elle me faisait confiance.

Ma question : Que puis-je faire pour qu'elle comprenne qu'elle a acheté mes meubles et que donc elle n'a plus à me réclamer cet argent, d'autant plus que même si je voulais, je n'ai plus ces 200 euro pour lui restituer? Que faire ???

Merci bien pour votre aide.
Cordialement.

Par **morobar**, le **24/05/2018** à **11:25**

Bonjour,

Rien.

Par **Dasco1953**, le **24/05/2018 à 17:42**

Bonjour Morobar,
merci pour votre réaction, mais votre "rien" ce n'est vraiment pas beaucoup ! Voudriez-vous avoir la gentillesse de développer votre pensée, s.v.p. ?
Merci d'avance. Cordialement.

Par **morobar**, le **24/05/2018 à 18:26**

Il n'y a rien à faire que de la laisser hurler jusqu'à perte du souffle.
Il n'y a pas droit à rétractation, la vente est conclue définitivement.

Par **Dasco1953**, le **24/05/2018 à 18:47**

Un grand merci pour votre réponse, morobar.
Bonne continuation.

Par **Visiteur**, le **24/05/2018 à 22:06**

Bonjour
Vous êtes abonnée à ce genre de conflit ?
Est-ce la même personne qui vous réclamait 1000€ au mois de mars ?